Communiqué de presse

L'AMENDEMENT À LA LOI CANADIENNE SUR LES BREVETS : LES PATIENTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SONT TRAHIS

Le 26 février 2004 – Aujourd'hui, Médecins Sans Frontières Canada (MSF) et le Réseau juridique canadien VIH/sida ont soumis leurs préoccupations concernant le projet de loi C-9 (un amendement à la *Loi sur les brevets* et à la *Loi sur les aliments et drogues du Canada*) au Comité permanent du parlement de l'industrie, de la science et de la technologie. Ils ont souligné au Comité permanent que le projet de loi est inacceptable et qu'il ne répondra pas aux besoins vitaux des patients dans les pays en développement. À moins d'être modifié, le projet de loi s'avérera une trahison envers les patients et les pays en développement où ils vivent. Ces pays croyaient que le Canada introduirait une loi qui leur permettrait d'avoir accès à des traitements abordables, garantissant l'accès à des médicaments pour tous. Au lieu de favoriser l'accès pour tous à des médicaments assurant la survie, le projet de loi C-9 perpétuera l'iniquité en matière d'accès aux médicaments en invitant les sociétés pharmaceutiques multinationales à adopter un comportement anticoncurrentiel, ce qui aura pour effet de protéger les monopoles et les profits de ces firmes aux dépens de la vie des patients.

« Cette loi est une trahison envers les populations des pays en développement », affirme Rachel Kiddell-Monroe, coordonnatrice de la campagne *Accès aux médicaments essentiels* de MSF. « L'expérience démontre que la seule façon d'obtenir des médicaments abordables est d'assurer la présence d'une concurrence entre les sociétés pharmaceutiques et les fabricants de médicaments génériques. Ce projet de loi canadien détruit toute possibilité de concurrence et, dans sa foulée, l'espoir des patients qui ont désespérément besoin d'un traitement qui pourrait leur sauver la vie. »

Les maladies infectieuses tuent à elles seules plus de 10 millions de personnes par année, dont 90 % vivant dans des pays en développement. Pourtant, une personne sur trois dans le monde n'a pas accès aux médicaments essentiels. Dans les coins les plus pauvres de l'Afrique et de l'Asie, ce chiffre grimpe à une personne sur deux.

Le prix élevé de nombreux médicaments constitue l'une des principales raisons qui expliquent le manque d'accès. Ces prix prohibitifs sont souvent le résultat de clauses musclées assurant la protection de la propriété intellectuelle, qui renforcent le monopole des sociétés pharmaceutiques.

En plus de ces clauses anticoncurrentielles, le projet de loi tente de limiter les types de médicaments pouvant être exportés sous cette loi. Certaines associations à dose fixe de médicaments antirétroviraux recommandées par l'Organisation mondiale de la santé en tant que traitements de première ligne pour les gens atteints du VIH/sida ne figurent même pas à la liste. MSF et le Réseau juridique canadien VIH/sida condamnent l'idée selon laquelle le Cabinet fédéral doit assumer une position de vérificateur et évaluer les décisions que prennent les gouvernements des pays en développement lorsqu'ils doivent importer des médicaments génériques à moindre prix pour leurs populations.

Le projet de loi exclu aussi certains pays en développement, tel le Vietnam, qui ne sont pas membres de l'OMC. Les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales de secours d'urgence n'ont également pas le droit d'obtenir des médicaments génériques canadiens, même si ces organismes jouent un rôle crucial dans la prestation de services de santé essentiels dans plusieurs pays.

« L'iniquité globale en matière d'accès aux médicaments est renversante, ainsi que l'ampleur des besoins », affirme M. Richard Elliott, directeur des politiques et de la recherche juridiques au Réseau juridique canadien VIH/sida. « Les populations de *tous* les pays en développement doivent composer avec la pauvreté et des besoins en santé publique, et cette importante loi devrait leur apporter des avantages, peu importe si leur pays est membre de l'OMC. De plus, les organismes internationaux et les ONG devraient pouvoir négocier directement avec les fabricants canadiens de médicaments génériques, si les lois des pays où ils dirigent des cliniques, des centres de traitement et d'autres importants services de santé le permettent. »

M^{me} Kiddell-Monroe et M. Elliott ont souligné que le gouvernement du Canada et les membres du Comité permanent ont reçu une copie de la lettre envoyée au premier ministre, signée par une douzaine d'organisations de la société civile préoccupées par les lacunes du projet de loi C-9. « Ces inquiétudes sont celles aussi des agences de développement, des groupes d'étudiants, des défenseurs des droits de la personne, des syndicats et des institutions religieuses. De plus, des Canadiennes et des Canadiens moyens, et d'autres gens partout dans le monde, exhortent le Canada à amender le projet de loi », a affirmé M. Elliott.

En outre, M. Elliott ajoute qu'au cours des derniers jours, des centaines de courriels et un grand nombre de lettres et de télécopies exprimant ces préoccupations ont été expédiés de chaque province et territoire et de plusieurs pays, des États-Unis au Bangladesh, de la France au Ghana. « Le gouvernement écoutera-t-il? Ou est-ce les grandes sociétés pharmaceutiques qui contrôlent tout? Le Canada fera-t-il preuve de leadership? Se mettra-t-il dans l'embarras et établira-t-il un précédent mondial défavorable en établissant une loi qui comporte des failles? »

Le Canada pourrait être le premier pays à mettre en place une loi permettant aux pays en développement de traiter avec des fabricants de médicaments génériques afin d'obtenir des médicaments pouvant sauver des vies. Toutefois, telle que rédigée, cette loi ne fait que renforcer un statu quo qui met en danger des vies et qui accorde la priorité aux brevets plutôt qu'aux patients.

- 30 -